

①9 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
—  
INSTITUT NATIONAL  
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE  
—  
PARIS  
—

①1 N° de publication : **2 604 986**

(à n'utiliser que pour les  
commandes de reproduction)

②1 N° d'enregistrement national : **86 14293**

⑤1 Int Cl<sup>4</sup> : B 65 H 75/40, 75/44; A 01 K 97/00.

⑫

## DEMANDE DE CERTIFICAT D'ADDITION À UN BREVET D'INVENTION

A2

②2 Date de dépôt : 13 octobre 1986.

③0 Priorité :

④3 Date de la mise à disposition du public de la  
demande : BOPI « Brevets » n° 15 du 15 avril 1988.

⑥0 Références à d'autres documents nationaux appa-  
rentés : 1<sup>re</sup> addition au brevet 84 07459 pris le 11 mai  
1984.

⑦1 Demandeur(s) : *BOULORD René.* — FR.

⑦2 Inventeur(s) : René Boulord.

⑦3 Titulaire(s) :

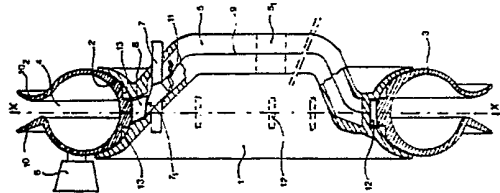
⑦4 Mandataire(s) :

⑤4 Dispositif enrouleur-dérouleur de fil, notamment de fil de pêche.

⑤7 L'invention concerne un dispositif permettant d'enrouler et  
de dérouler une grande longueur de fil en assurant son gui-  
dage.

Il est constitué d'un support circulaire 1 pourvu d'une gorge  
périphérique 2 dans laquelle se loge, à libre rotation un  
élément annulaire creux 3 pourvu d'une fente étroite 4 le long  
de sa périphérie extérieure, le support étant pourvu d'un  
organe de préhension 5, l'élément annulaire étant pourvu d'un  
organe de manœuvre.

Ce dispositif est destiné à l'enroulement et au déroulement  
rapides d'un fil de grande longueur.



FR 2 604 986 - A2

D

Le présent certificat d'addition concerne un dispositif enrouleur-dérouleur de fil, notamment de fil de pêche.

Suivant le brevet principal ce dispositif est caractérisé en ce qu'il se compose d'un support annulaire pourvu d'une gorge  
5 périphérique, dans laquelle se loge, à libre rotation, un élément annulaire creux de section correspondante, pourvu d'une fente étroite le long de sa périphérie extérieure, le support étant pourvu d'un organe de préhension, l'élément annulaire étant pourvu d'un organe de manoeuvre.

10 Egalement, suivant le brevet principal ce dispositif est caractérisé en ce que le support circulaire comporte un moyen de freinage agissant sur la périphérie de l'élément annulaire creux. Ce moyen de freinage est constitué par un plot mobile traversant de part en part une barre de préhension diamétrale du support  
15 circulaire, ce plot comportant un plan incliné agissant sur un élément en coin venant s'appliquer sur la périphérie de l'élément annulaire.

Suivant une autre caractéristique du brevet principal l'élément annulaire comporte des lèvres pourvues d'encoches sur  
20 les bords de la fente étroite.

La présente invention a pour but des perfectionnements au brevet principal et concerne à cet effet un dispositif enrouleur-dérouleur caractérisé notamment en ce que des organes de roulement sont prévus entre le support annulaire et l'élément annulaire  
25 creux pour faciliter sa libre rotation.

Le dispositif de l'invention est représenté en coupe partielle sur la figure unique ci-jointe.

Suivant ce dessin, le dispositif enrouleur-dérouleur comprend un support annulaire (1) pourvu d'une gorge périphérique (2) dans  
30 laquelle tourne librement un élément annulaire creux (3) pourvu d'une fente périphérique (4). Le support (1) est pourvu d'une barre de préhension (5), disposée diamétralement mais décalée latéralement du plan médian XX du dispositif. Ce support (1) est réalisé, par moulage, en deux pièces s'assemblant par soudage ou collage suivant  
35 la ligne (9).

L'élément annulaire (3) est pourvu d'un bouton de manoeuvre latéral (6).

La barre de préhension (5) est pourvue d'un plot (7) coulissant dans un plan perpendiculaire au plan médian XX. Ce plot  
40 comporte un plan incliné (7<sub>1</sub>) sur lequel est placé un élément en coin (8) de manière que cet élément en coin soit repoussé vers

l'élément annulaire (3), pour le freiner, lors du coulisement du plot.

Sous le plot (7) est disposée une languette ondulée (11), venue de moulage avec l'un des deux éléments constituant la barre  
5 (5), afin de coopérer avec le plot (7) et assurer son maintien et le maintien du coin (8), dans la position de freinage ou de non freinage.

La barre (5) est pourvue en son centre d'un moyen permettant le montage du dispositif sur une potence de support (non représentée).  
10 Ce moyen sera constitué de préférence par un perçage (5<sub>1</sub>) traversant de part en part la barre (5).

Le support annulaire (1) est pourvu, dans le fond de la gorge (3), de logements régulièrement répartis recevant partiellement des galets cylindriques (12). Ces galets viennent en appui sur la  
15 périphérie interne de l'élément annulaire (3) pour faciliter sa rotation.

L'élément annulaire (3) est pourvu, sur sa face externe, de deux rainures (13), situées à hauteur de la gorge (2) de part et d'autre du plan médian XX. Ces rainures présentent de préférence un  
20 bord parallèle au plan médian XX et un autre bord perpendiculaire à ce plan. Le but de ces rainures est de réduire la surface de frottement de l'élément annulaire dans la gorge, de recevoir éventuellement des billes de roulement complétant l'action des galets (12) ou les remplaçant et de constituer entre ces rainures une nervure  
25 très peu déformable facilitant le fonctionnement du dispositif.

Dans l'exemple représenté les bords de la fente (4) de l'élément annulaire (3) sont pourvus de lèvres extérieures (10) dont l'une (10<sub>2</sub>) forme une courbe évolutive avec la face interne de  
l'élément creux (3) pour faciliter le déroulement du fil au "lancer".

30 On notera également que, si désiré, l'élément annulaire (3) pourra être solidaire d'au moins un autre élément annulaire identique fixé latéralement afin d'être entraîné simultanément en rotation sur le même support annulaire (1) afin de constituer des réserves de fil.

Par ailleurs, l'organe de préhension constitué, dans  
35 l'exemple représenté, par la barre (5) pourra être remplacé par un disque disposé dans la partie centrale du support annulaire et pourvu de perforations pour le passage des doigts de l'utilisateur.

REVENDEICATIONS

- 1) Dispositif enrouleur-dérouleur de fil, notamment de fil de pêche se composant, conformément au brevet principal d'un support annulaire (1) pourvu d'une gorge périphérique (2) dans laquelle se loge, à libre rotation, un élément annulaire creux (3) de section correspondante pourvu d'une fente étroite (4) le long de sa périphérie extérieure, le support étant pourvu d'un organe de préhension (5), l'élément annulaire étant pourvu d'un organe de manoeuvre (6), dispositif caractérisé en ce que des organes de roulement sont prévus dans la gorge (2) entre le support annulaire (1) et l'élément annulaire creux (3) pour faciliter sa rotation.
- 2) Dispositif selon la revendication 1 du brevet principal caractérisé en ce que l'élément annulaire (3) est pourvu de deux rainures (13) sur sa face externe en regard de la gorge du support annulaire, ces rainures étant situées de part et d'autre du plan médian XX de l'élément annulaire.
- 3) Dispositif selon la revendication 2 caractérisé en ce que les rainures (13) présentent chacune deux bords dont l'un est sensiblement parallèle et l'autre sensiblement perpendiculaire au plan médian XX de l'élément annulaire.
- 4) Dispositif selon l'une quelconque des revendications précédentes caractérisé en ce que les organes de roulement sont constitués par des galets (12) disposés partiellement dans des logements prévus dans le fond de la gorge.
- 5) Dispositif selon la revendication 2 caractérisé en ce que les organes de roulement sont constitués par des billes logées partiellement dans les rainures (13) de la face externe de l'élément annulaire (3).
- 6) Dispositif selon la revendication 5 du brevet principal caractérisé en ce que le support annulaire (1) comporte un moyen de freinage (7-8) agissant sur la périphérie de l'élément annulaire creux (3) et un organe de maintien (11) de ce moyen de freinage en position de freinage.
- 7) Dispositif selon la revendication 6 caractérisé en ce que l'organe de maintien est constitué par une languette ondulée coopérant, par ses ondulations, avec un plot coulissant (7) ce plot agissant, par un plan incliné (7<sub>1</sub>), sur un élément en coin (8) constituant l'organe de freinage.
- 8) Dispositif selon la revendication 6 caractérisé en ce que le plot (7) est monté coulissant dans un plan perpendiculaire au plan

médian XX de l'élément annulaire.

9) Dispositif selon la revendication 1 du brevet principal caractérisé en ce que l'organe de préhension du support est constitué par une barre diamétrale (5) décalée latéralement du  
5 plan médian du support.

10) Dispositif selon la revendication 1 du brevet principal caractérisé en ce que l'élément annulaire (3) est solidaire d'au moins un autre élément annulaire disposé latéralement.

11) Dispositif selon la revendication 1 du brevet principal  
10 caractérisé en ce que la barre diamétrale (5) de l'organe de préhension est pourvu d'un moyen de montage du dispositif sur une potence de support.

12) Dispositif selon la revendication 1 du brevet principal caractérisé en ce que l'élément annulaire creux (3) comporte deux  
15 lèvres extérieures (10) sur les bords de sa fente étroite (4), l'une (10<sub>1</sub>), au moins, de ces lèvres formant une courbe évolutive avec la paroi interne de l'élément creux.

13) Dispositif selon la revendication 1 du brevet principal caractérisé en ce que l'organe de préhension (5) du support  
20 annulaire (1) est constitué par un disque disposé dans la partie centrale du support annulaire et pourvu de perforations pour le passage des doigts de l'utilisateur.

